



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

Lettre d'inFORMATION électronique

Mars 2019 n° 45

GREVE INTERPROFESSIONNELLE DU 19 MARS



TOUS EN GREVE le mardi 19 mars

à l'appel des confédérations FO, CGT, SUD et des orga de jeunesse UNEF et UNL
à l'appel des Fédérations de Fonctionnaires FO, CGT, FSU et Solidaires

FO revendique

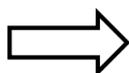


- ▶ Augmentation générale des salaires et des retraites, rattrapage des pertes subies depuis des années !
- ▶ Maintien de notre régime de retraite (code des pensions civiles et militaires)
- ▶ Retrait du projet de Loi de destruction du Statut Général de la Fonction Publique !
- ▶ Créations d'emplois statutaires pour abaisser les effectifs partout !
- ▶ Abrogation du jour de carence !
- ▶ Respect du droit à l'information syndicale et à la liberté d'expression des enseignants.
- ▶ Retrait du Projet de Loi Blanquer de destruction du service public d'enseignement et de notre statut !
- ▶ Non aux nouvelles règles de mouvement !

Préparons la grève dans toutes nos écoles !

Projet de loi Blanquer, circulaire mouvement... La grève pour faire reculer le ministre et le DASEN est à l'ordre du jour ! C'est une véritable casse de l'Education nationale qui est en cours !

Prenez connaissance du dossier spécial de la Fédération FO de l'enseignement sur la loi Blanquer



La FNEC FP-FO exige le retrait total du projet de Loi Blanquer !

En 10 chapitres, le dossier revient sur l'ensemble des aspects de cette loi :

- Accélérer la régionalisation par voie d'ordonnances (Art. 17 et 18)
- Le recours à l'expérimentation pour déréglementer (Art. 8)
- Le pilotage du système par l'évaluation (Art. 9)
- Scolarisation dès 3 ans : une mesure anti-laïque (Art. 2)
- L'école maternelle publique menacée (Art. 4 bis)
- Les Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux : vers le corps unique ! (Art. 6 quater)
- « L'enseignant du 21 ème siècle » : l'AED-professeur corvéable et jetable à merci (Art. 14)
- TOUS les personnels participeront aux actions de promotions de la santé, visites médicales comprises (Art.16 bis)
- « Renforcement de l'école inclusive » (Chapitre III)
- Faire taire toute critique de la politique gouvernementale (Art. 1 er).

Malgré la multitude d'articles qui tentent de masquer le projet d'ensemble de cette loi, sa cohérence apparaît clairement : il s'agit bien d'opérer sous des formes diverses un transfert des compétences de l'Education Nationale vers les collectivités territoriales et d'aggraver le processus d'éclatement en cours du caractère national de l'école publique en la livrant à une territorialisation renforcée.

Le SNUDI FO 13 invite les collègues à se réunir dans les écoles pour établir leurs revendications précises, discuter des moyens permettant de les faire aboutir. C'est la grève dans l'unité, avec les organisations syndicales, sur des revendications précises et légitimes, qui permettront de faire reculer le gouvernement !



Modèle de déclaration d'intention de grève (en PJ)

A envoyer à son IEN via la boîte école avant VENDREDI 17h
Ou via son mail professionnel avant SAMEDI 16 mars minuit
48 heures avant dont 1 jour ouvré
(Loi n° 2008-790 du 20 août 2008 et sa circulaire d'application n° 2008-111 du 26-8-2008)



Modèle de lettre pour les parents d'élèves (en PJ)

A distribuer aux élèves sous pli fermé ou à l'entrée de l'école
directement aux parents à l'entrée ou à la sortie des élèves.

Faites nous remonter l'état de la grève dans vos écoles

Renseignez l'enquête grève ICI



Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019

C'est le bon moment !

Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger >>ICI<<

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum).
Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux évènements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Retrouvez toutes les informations pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !



Si vous souhaitez vous désabonner de cette liste de diffusion, merci de nous renvoyer un mail avec la mention « désinscription de la liste de diffusion » à l'adresse mail : contact@snudifo13.org
Nous traiterons votre demande immédiatement.